

**RÉUNION DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DU PERSONNEL CIVIL DE LA
GENDARMERIE NATIONALE
24 JUIN 2024 – 13h30 – Amphithéâtre Delfosse**

ORDRE DU JOUR

1. POINTS SOUMIS POUR AVIS

- 1.1 Approbation du PV du CSA GN du 18 mars 2024
- 1.2 Réorganisation de la SSST du COMSOP – création d'un BSST
- 1.3 Réorganisation du BOPCB du COMSOP

2. POINTS INSCRITS PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES

(A la demande d'au moins la moitié des représentants titulaires du personnel)

- 2.1 *Réorganisation CNASG*: L'arrêté de réorganisation du CNASG arrive à échéance en juillet 2024. Le TEA n'est toujours pas descendu. Peut-on avoir un point de situation sur cette réorganisation ? La crainte de la nouvelle maquette est de voir une diminution des postes à responsabilité pour les civils et surtout un accroissement des missions de sections productions en lien avec la diminution des missions de l'État major du CNASG. Combien de postes de B seront conservés dans la nouvelle maquette ?
- 2.2 *Prime JOP*: Serait-il possible de mettre en place une disposition nationale concernant la prime JOP pour les contractuels afin d'éviter un retard de mise en paiement dû à la réalisation d'avenants aux contrats ?
- 2.3 *Indemnité temporaire de mobilité (ITM)*: Quelles sont les conditions d'octroi de l'indemnité temporaire de mobilité, à l'exception de l'arrêté définissant les postes éligibles à ce paiement ?
- 2.4 *Module Gestion du Temps et des Activités (GTA)*: Un accompagnement est-il prévu de la part de l'administration centrale par un didacticiel ou une documentation papier, pour le nouveau module GTA (gestion du temps et des activités) ?
- 2.5 *Régime indiciaire des TSIC*: Depuis la parution du décret 2024-169 du 04 mars 2024 modifiant l'échelonnement indiciaire des techniciens des systèmes d'information et de communication du Ministère de l'intérieur, avec effet rétroactif au 1er septembre 2022, aucune revalorisation n'a été effectuée à ce jour. À quel moment ces personnels pourront-ils bénéficier de cette nouvelle mesure ?
- 2.6 *Temps de travail*: Lors des travaux sur la refonte de la circulaire 93000, la possibilité de diminuer, voire de supprimer, le cumul des 10 heures pour bénéficier d'une journée de récupération a été demandée. Est-il possible que le cumul nécessaire pour obtenir une journée de récupération soit fixé à 7h 36 ? Une expérimentation peut-elle être menée sur le temps de travail hebdomadaire des personnels civils sur la possibilité d'articuler les semaines en 4 jours ?
- 2.7 *Section contrat BPCIV DGGN*: Lors du dernier CSA, nous avons évoqué les difficultés que rencontre la section contrat du BPCIV DGGN à réaliser toutes les tâches qui lui incombent, au regard du nombre croissant de personnels contractuels. Quelles sont les solutions qui ont été apportées depuis pour pallier ce problème ?
- 2.8 *Revalorisation points d'indice des contractuels*: Une revalorisation de 5 points d'indice au profit des agents de l'État est intervenue depuis le 01/01/2024. La majorité des contractuels de la gendarmerie n'en a toujours pas bénéficié. À quelle échéance, les régularisations vont-elles intervenir ? La rédaction d'un avenant par contrat est-elle obligatoire ? Ne peut-on pas envisager un document collectif qui permettrait de régulariser l'ensemble des personnels contractuels ?
- 2.9 *Modalité de déplacement sur la région Île-de-France pendant la période des JOP*: Quels documents obligatoires seront nécessaires pour permettre aux personnels civils de se déplacer pour rejoindre leur

unité d'affectation ? Si la présentation d'un QR code est obligatoire, ne serait-il pas plus judicieux que les services concernés en fassent la demande directement auprès des services idoines de la PP ?

2.10 *Mobilités internes*: La circulaire du MIOM relative à la mobilité des personnels impose la publication de toutes les fiches de postes sur les plateformes. Cependant, 2 arrêtés du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement des personnels techniques et administratifs du Ministère de l'Intérieur autorisent le commandant d'une formation administrative à prononcer une mobilité interne si cette dernière n'engendre pas de changement de résidence administrative. Quelles sont les règles précises en matière de publication des fiches de poste ?

2.11 *Indemnité de sujétion spéciale (ISS)*: L'ISS entrera en vigueur le 01/07/2024. Le calendrier de mise en paiement va-t-il être respecté ? Peut-on avoir une présentation de sa méthode de calcul ?